



Commune de Ligny-en-Cambrésis

Département du Nord

Arrêté municipal n° 2026/019

Portant restriction de circulation et de stationnement
52 rue Jean-Jacques Rousseau
Mardi 26 mai 2026

Nous, Maire de la Commune de LIGNY EN CAMBRESIS ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Vu la demande en date du 11 mai 2026 par laquelle la société TAMPIGNY DESAMIANTAGE fait connaître qu'il est indispensable de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue Jean-Jacques Rousseau, pour des travaux de désamiantage ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident ;

ARRÊTONS

Article 1er : Le mardi 26 mai 2026 et pendant toute la durée des travaux, la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores et limitée à 30 kms / heure sur la zone des travaux.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement des véhicules seront interdits sur la zone des travaux.

Article 3 : Les différentes restrictions de circulation et de stationnement seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux, qui resteront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 4 : Madame Le Maire de la Commune de Ligny-en-Cambrésis est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Clary ainsi qu'à la Direction de la Voirie de Cambrai.

Fait à Ligny-en-Cambrésis, le 18 mai 2026

Madame Le Maire,
Christelle MERIAUX

